



Saison 2023/2024

Procès-verbal n°11 de la Commission des Règlements
Délibération Electronique

Réunion du :	27 juin 2024
A :	18 h 30
Présidence :	M. Michel MONIOTTE
Présents :	Mme Sylvie SCHOUWEY MM. Patrice ANTHONIOZ, Michel RENAUD et Robert PRICAZ.

1. FORFAITS SIMPLES (3 dernières journées amende doublée)

Dossier n° 22050106

U12 Féminines : Coteaux Seille 1 – Jura Dolois 1 - Samedi 15 juin 2024

✓ Forfait de l'équipe de Jura Dolois 1

Amende : 60 € à Jura Dolois.

Dossier n° 22050750

U12 Féminines : La Joux 1 – Jura Sud 1 - Samedi 15 juin 2024

✓ Forfait de l'équipe de Jura Sud 1

Amende : 60 € à Jura Sud.

Dossier n° 22050109

U15 Départemental 2 – Poule B : Arcade Foot 1 – GJ Cœur Jura 2 – Samedi 15 juin 2024

✓ Forfait de l'équipe de GJ Cœur Jura 2

Amende : 70 € à GJ Cœur du Jura.

Dossier n° 22047196

U18 Départemental 2 – Poule A – Play-Off : Dole/Crissey 2 – Angillon 1 – Samedi 15 juin 2024

✓ Forfait de l'équipe de Angillon 1

Amende : 70 € à Angillon.

Dossier n° 22047201

U18 Départemental 2 – Poule B : Mouchard/Arc 1 – Montmorot/Macornay 1 – Samedi 15 juin 2024

✓ Forfait de l'équipe de Montmorot/Macornay 1

Amende : 70 € à Montmorot.

Dossier n° 22047201

U18 Départemental 2 – Poule B : Grandvaux 1 – Bresse Jura 1 – Samedi 15 juin 2024

✓ Forfait de l'équipe de Bresse Jura 1

Amende : 70 € à Bresse Jura.

Dossier n° 22019525

Départemental 2 Féminines à 8 – Poule B : Molay 1 – Crotenay/C. Ain 1 – Dimanche 16 juin 2024

✓ Forfait de l'équipe de Molay 1

Amende : 60 € à Molay.



2. CONTROLE DES SUSPENDUS

Dossier n° 22051054

U18 Départemental 1 : Sirod 1 – Haut Jura 1 – Samedi 8 juin 2024

Contrôle des joueurs et dirigeants suspendus par le secrétariat du District

Après examen des pièces figurant au dossier,

✓ Considérant que le joueur de Sirod, sanctionné par la Commission de Discipline de 1 match ferme à compter du 3 juin 2024, a participé à la rencontre en tant que joueur en n'ayant pas purgé sa sanction en équipe U18.

La Commission

- ✓ Dit le joueur de Sirod, non qualifié pour participer au match
- ✓ Inflige à Sirod l'amende réglementaire de 80 € pour participation d'un joueur suspendu.
- ✓ Donne match perdu par pénalité à Sirod, moins 1 point, score 0 – 1
- ✓ Inflige au joueur de Sirod un match de suspension ferme à purger à compter du 15/07/2024.

Le secrétariat adressera la notification de la décision au club de Sirod par mail recommandé.

Les décisions de la Commission des Règlements sont susceptibles d'appel auprès de la Commission d'Appel du District, dans les formes et conditions prévues aux articles 188 à 190 des R.G. de la F.F.F. Dans le cas de litige portant sur un match de Coupe, le délai est ramené à 48 heures.

Sylvie SCHOUWEY
Secrétaire de séance

MONIOTTE Michel
Président